



# Vétheuil



## Les Brèves N°100

Janvier 2022



### Le mot du Maire

Cette année encore nous ne pouvons pas vous accueillir pour la cérémonie des vœux ni même partager la traditionnelle galette. Je le regrette, tout comme l'ensemble des conseillers, car nous avons plaisir à vous retrouver chaque année pour passer un agréable moment ensemble.

En l'absence de vœux, je profite donc de ces Brèves n°100 pour vous faire une rapide rétrospective de l'année 2021 et évoquer quelques projets de 2022.

La commune a démarré et avancé les travaux du futur cabinet médical et poursuit son projet (cf. Brèves 98) en concertation avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

À l'église, plusieurs tableaux ou objets d'art ont été confiés à des spécialistes pour y être restaurés. Ils ont retrouvé leur place en fin d'année 2021 mais de nouveaux travaux plus importants seront conduits dès 2022 afin de faire cesser les infiltrations d'eau provenant des toitures des chapelles et de la sacristie.

Au printemps 2021, l'installation du « Chemin des peintres », accompagnée d'une brochure sur le village (disponible sur le site internet de la commune) est venue compléter le « Sentier du Patrimoine ».

Côté transports en commun des actions ont été menées auprès d'Ile-de-France Mobilités tout au long de l'année 2021 pour répondre aux besoins des usagers. Cette croisade devra se poursuivre en 2022. Mais s'il est un transport qui recueille tous les suffrages, c'est bien le bac qui a connu une belle année 2021 malgré la pandémie et pour lequel nos deux communes riveraines, Vétheuil et Lavacourt, ne ménagent pas leur peine pour le faire fonctionner.

En ce début d'année et dès que la météo le permettra les structures provisoires de ralentissement et de sécurité routière installées avenue des Millonets laisseront place à des aménagements définitifs. Les conseillers souhaitent que très rapidement, le Conseil départemental se penche activement et concrètement sur la sécurité de la route des Crêtes en y installant des équipements permettant là aussi de faire ralentir les véhicules.

La sécurité routière, comme les difficultés de stationnement, restent des priorités pour la municipalité qui est en recherche constante de solutions alors que les parkings existants sont très convoités. Mais un nouveau parc de stationnement, rue Soignée, devrait être aménagé cette année et d'autres projets sont à l'étude pour augmenter le nombre de places de stationnement.

Grâce à la communauté de communes, 2022 et les années suivantes devraient voir la mise en œuvre de la vidéoprotection, avec l'installation de caméras réparties dans le village. Ce dispositif permettra d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, les deux prochaines années seront consacrées à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui doit être mis en compatibilité avec le Schéma de la Région Ile-de-France et valoriser notre patrimoine qu'il soit architectural, naturel et paysager.

Même si des chantiers concernant l'assainissement pourraient être ouverts en 2022, le plus visible et le plus sensible sera celui de l'embellissement de la place de la Mairie, projet devant satisfaire habitants et commerçants tout en séduisant les touristes.

Tout l'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter une belle année 2022, pleine de douceur, de joie et de bonheur.

## Animation à la MARPA

Lors de la semaine du 15 novembre dernier, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) a organisé et financé un concours de pâtisserie inter-MARPA Ile-de-France.

Ce concours a permis aux résidents de la MARPA de Vétheuil de passer un après-midi mémorable qui a ravivé les papilles, mais surtout le plaisir de participer à la réalisation d'une tarte au chocolat et à la fleur de sel. Rires, sourires, convivialité étaient au menu !



## Composteurs individuels

Le Smirtom du Vexin a fait l'acquisition de bacs pour le compost individuel,

2 tailles de bacs sont proposées, 300 et 600 litres. Le Smirtom et la Région prennent à leur charge les 2 tiers du prix, reste à la charge de l'utilisateur suivant le bac choisi, 24€ ou 31€. Courant janvier 2022, pour ceux qui le souhaitent, des bons de commande seront à retirer en mairie. Toutes les modalités de paiement et de retrait seront mentionnées sur votre bon de commande. Les livraisons se feront en mairie. À compter du mois de mars 2022.

## Déjections canines

Certains secteurs de notre village sont de plus en plus couverts de ces déjections qui ne sont pas ramassées.

Actuellement, la rue de Seine, la rue Soignée et la ruelle du

Pontceau, offrent un spectacle désolant aux riverains ainsi qu'aux promeneurs les empruntant. Des affichettes ont été mises en place aux endroits concernés par les agents municipaux.

Merci toutefois aux propriétaires de faire le nécessaire pour que ces désagréments ne gâchent pas les allées et venues dans les rues de notre village.



## Extinction de l'éclairage public et trame noire

En séance du 12 novembre dernier, le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public :

- Tous les jours de minuit à 5h30 du 1er septembre au 31 mai.
  - Du 1er juin au 31 août : pas d'éclairage public (Voir CR de la séance, joint aux brèves)
- Cette mesure, qui prendra effet en ce début d'année, est importante en terme d'écologie, de respect de l'environnement et des animaux nocturnes.

Elle est issue d'un phénomène appelé « Trame noire ».

Celle-ci représente l'ensemble des corridors écologiques, caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. En effet, la lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité (gêne dans leurs déplacements, pertes de repères, confusion jour/nuit...) La commune a déjà fait de gros efforts en limitant l'intensité lumineuse, passant d'une puissance de 150 à 30 watts par lampadaire, sur une grande partie du territoire en l'espace de 3 ans. En 2020, ceci a permis de réaliser 10 000 € d'économies sur le budget de la commune. En 2022 la municipalité souhaite aller encore plus loin, comme d'autres communes, vers un projet plus pérenne et plus efficace avec cette extinction. L'idée est d'être reconnu et labellisé « territoire, villes et villages étoilés », afin d'obtenir des aides pour cette réalisation globale, ainsi qu'un taux de subvention supérieur pour toute autre demande auprès du PNR. La plus grosse ville de France aujourd'hui ayant ce label est Strasbourg et ses 230 000 habitants et la plus petite Rousieux, avec 23 habitants.



Vétheuil



## La disparition du radar pédagogique de la route des Crêtes

Plus de 5 années après son installation, le radar pédagogique de la route des Crêtes a été déposé.

En effet, son efficacité ne s'avère pas flagrante. Beaucoup pensent qu'il a été installé pour prévenir du virage en contrebas. D'autres ne comprennent pas son fonctionnement. Et la plupart ignore sa présence et ses indications.

Toutefois, les données collectées nous permettent d'établir des statistiques intéressantes, qui peuvent argumenter des demandes d'équipements de sécurité auprès du Département. Pour exemple, en 5 ans, plus de 2 millions de véhicules ont emprunté la Route des Crêtes, soit une moyenne de 1100 véhicules/jour. Quant aux vitesses maximum, elles dépassent les 120km/h, mais bizarrement, cela se mesure plus souvent dans le sens montant que descendant...

Par ailleurs, nous avons décidé de le déplacer pour l'installer à l'entrée du village, avenue des Millonets, face à la sortie du chemin de la Vallée. Force est de constater que les véhicules empruntent cette avenue à des vitesses souvent excessives, dans les deux sens. Espérons qu'il aura un effet dissuasif, ou pour le moins informatif et permettra de constater une baisse des vitesses.



## Chats errants à Vétheuil

Alors que la loi contre la maltraitance animale vient d'être votée, c'est l'occasion d'évoquer la situation sur notre commune et de rappeler les devoirs des propriétaires de chats et chiens de compagnie.

Pour rappel, l'identification des chiens est obligatoire depuis 1999 et celle des chats depuis 2012.

Le Département et toutes les communes du Val d'Oise ont créé en 2005 une fourrière à Bruyère/Oise permettant de recueillir les animaux errants, afin de les soigner et les abriter. Contrairement à certaines idées reçues, les

animaux récupérés par la fourrière ne sont pas euthanasiés mais sont soignés, testés (leucose féline par exemple), identifiés, vaccinés, stérilisés si besoin et proposés à l'adoption s'ils n'ont pas de propriétaire reconnu.

Non stérilisés, les chats abandonnés se reproduisent rapidement et leur population augmente très vite.

C'est un constat que quelques habitants ont fait sur Vétheuil. Même si aucun recensement des félins errants n'existe, ces personnes souhaitent remédier à cette malheureuse situation. Ils se proposent donc, en partenariat avec la commune, une association et la fourrière départementale de les capturer, pour les stériliser et les identifier.

Quand cette intervention sera programmée, les habitants du secteur concerné seront informés via des flyers afin de garder leur animal de compagnie à la maison. Pas d'inquiétude cependant, les propriétaires des chats identifiés capturés les récupéreront à la fourrière.

Pour information, des associations sont à même de faire stériliser et identifier les chats errants, le coût est d'environ 60€ pour un mâle et 80€ pour une femelle.





Mairie de Vétheuil, 5 Place de la Mairie

☎ 01 34 78 13 18

✉ [mairiedevetheuil@orange.fr](mailto:mairiedevetheuil@orange.fr)

Retrouvez toutes les informations de la mairie sur  
[www.mairie-vetheuil.fr](http://www.mairie-vetheuil.fr)



Scannez le QRcode

## Une 3ème dose pour lutter contre la pandémie

Comme vous le savez certainement, depuis le 27 novembre dernier, le gouvernement a décidé de mettre en place une troisième campagne de vaccination contre le COVID-19. Celle-ci concerne les adultes dès le cinquième mois après la dernière vaccination.

**Mais le respect de gestes barrières et le port du masque sont toujours de rigueur.** Le Préfet du Val d'Oise a d'ailleurs décidé, par arrêté du 29 décembre dernier, de rendre obligatoire le port du masque à l'intérieur de toutes les agglomérations du département, jusqu'au 20 février prochain. Pour votre information, la pharmacie Chambrion de Vétheuil prend les rendez-vous pour la vaccination.



## Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est possible grâce à l'application GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme). Pour rappel, leur instruction est faite par le Pôle Urbanisme mutualisé des Communautés de Communes Vexin Centre et Vexin Val de Seine. Le dépôt des demandes reste cependant possible en mairie. Plus de renseignements sur le site Internet de la commune : <https://mairie-vetheuil.fr>

## Paris-Nice passe à Vétheuil

Dimanche 6 mars 2022, à l'occasion de la première étape de la 80ème édition de cette course cycliste prestigieuse, les coureurs traverseront notre village. L'étape est une boucle dont le départ et l'arrivée seront situés à Mantes-la-Ville. La traversée de notre village se fera via la rue du Bourg, venant de Saint Martin la Garenne, Place de la Mairie, Grande rue puis virage à gauche dans la Rue de l'Orme et ascension de la route des Crêtes. Le passage des coureurs est prévu vers 13h45. Venez nombreux les soutenir.



Commune  
adhérente



Parc  
naturel  
régional  
du Vexin français

[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

### Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat  
Isabelle Lépicier-Caputo  
Christine Gibaud  
Dominique Barbier-Cintrat

Laurent Dugas  
Olivier Rouche  
David Le Glanic  
**Illustrations**  
Michel Caputo



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
vexin val de seine  
[www.vexinvaldeseine.fr](http://www.vexinvaldeseine.fr)